

***REFLEXION PREALABLE A UNE RECHERCHE SUR LE DEVELOPPEMENT DE
L'INTELLIGENCE ECONOMIQUE EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE***

Aminata DIALLO,

Doctorante Laboratoire I3M

aminatadiallo23@yahoo.fr

Université du Sud Toulon Var ★ BP 132 ★ F-83957 La Garde Cedex

Franck BULINGE,

Maître de conférences, Laboratoire I3M & CERAM Sophia Antipolis

Bulinge@univ-tln.fr

Université du Sud Toulon Var ★ BP 132 ★ F-83957 La Garde Cedex

Résumé : L'ère de l'information a favorisé le développement de pratiques managériales telles que l'intelligence économique qui, depuis peu, intéressent l'Afrique et ses bailleurs de fonds. Nous nous proposons de montrer à partir de la revue des projets et des travaux portant sur la question du développement de l'intelligence économique en Afrique, l'état de la question dans le contexte africain. Cet état des lieux au regard des conclusions des analyses comparées des systèmes d'IE de par le monde nous permettra de mettre en évidence les limites du « modèle africain d'IE » basé sur « l'unité africaine ». De même le lien entre la politique nationale de l'information et le développement de l'intelligence économique justifie la nécessité de mener des réflexions nationales.

Summary: The era of information supported the development of management practices such as business intelligence or competitive intelligence for which, recently, Africa and its financials seem to be interested. We propose to show through the review of the projects and works relating to the development of business intelligence how "Africa" thinks about "its model of business intelligence". The analysis of these reflexions in comparison with the conclusions of the compared analyses of others business intelligence models all over the world will enable us to highlight weaknesses of "African model of business intelligence" axed on "the unit of Africa". In the same way the link between the national policy of information and the development of business intelligence will justify the need for carrying out national reflexions.

Mots clés : Intelligence économique, politique nationale de l'information, système national d'information, système d'intelligence économique, Afrique.

REFLEXION PREALABLE A UNE RECHERCHE SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INTELLIGENCE ECONOMIQUE EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE

L'ère de l'information favorise le développement de modes de gouvernance basés sur le management de l'information et de la connaissance. L'intelligence économique (IE) est actuellement le terme le plus abouti. Telle que présentée et compte tenu de l'environnement international auquel sont confrontés les pays, la pratique de l'IE s'impose à toutes les nations qui se veulent compétitives.

Qu'il s'agisse d'un pays développé, d'un pays en voie de développement voire d'un pays sous développé la question de l'IE est traitée différemment. Alors que les pays dits développés réfléchissent à des stratégies d'amélioration de leur système d'IE, ceux en voie de développement sont aux phases de sensibilisation ou de recherche d'une stratégie de mise en place d'un système d'IE.

Le but de cet article est de donner un aperçu de l'état des réflexions sur le développement de l'IE dans les pays africains. La revue des projets portant sur le développement de l'IE dans cette région du monde nous permettra de mettre l'accent sur certains points qui selon nous méritent d'être pris en considération pour une meilleure approche des réalités du terrain.

1 – IMPOSSIBLE DEFINITION ET NECESSITE D'UNE APPROCHE SYSTEMIQUE ET CULTURELLE

Le rapport Martre définit l'IE « *comme l'ensemble des actions coordonnées de*

recherches, de traitement et de distribution en vue de son exploitation, de l'information utile aux acteurs économiques, obtenues légalement dans les meilleures conditions de qualité, de délais et de coût¹. » (Martre, 1994)

Sur le plan épistémologique, il nous paraît cependant risqué d'enfermer l'objet de notre étude dans un cadre sémantique aussi rigide. La définition de l'IE n'ayant cessé d'évoluer au fil des années, elle n'est pas encore véritablement stabilisée et conduit encore à une certaine confusion (Bulinge, 2002). Nous identifions au moins trois raisons à cette instabilité :

- toute définition de l'IE est réductrice, voire mutilante au regard de sa complexité, selon l'expression de Morin. Par exemple, l'IE peut être considérée à plusieurs niveaux : interétatique (géopolitique), macro-économique (politique publique), ou micro-économique (IE d'entreprise). Une définition de l'IE doit par conséquent rester ouverte et non exclusive ;

- Le mot « définition » évoque lui-même l'antithèse d'un concept systémique auto-organisateur, c'est-à-dire en constante adaptation par rapport à son environnement.

- L'IE s'inscrit dans un contexte culturel qui influence directement, non seulement le champ sémantique mais également la pratique « nationale » de l'IE. Des modèles

¹ Commissariat Général du Plan (1994), « Intelligence économique et stratégie des entreprises », rapport présidé par Henri Martre, Paris : la Documentation Française.

sont ainsi régulièrement comparés (japonais, anglo-saxon, suédois, français, etc.), et montrent la l'impossibilité d'une définition universelle. Le rapport Martre (1994) avance que « *les organisations et les pratiques ont un caractère national. Elles trouvent en fait leurs racines dans l'histoire et la culture et sont le plus souvent l'expression d'une ambition et d'une solidarité nationale* ». Pour Bulinge (2005), « *l'introduction d'une démarche d'intelligence économique implique un changement des modes de pensée, des valeurs, des comportements, qui sont autant de repères d'une culture nationale en général et de la culture d'entreprise en particulier.* »

Notre approche se fonde par conséquent sur le postulat que l'intelligence économique peut être considérée comme un ensemble ouvert de pratiques informationnelles liées à l'activité économique d'un pays dans un contexte régional mondialisé. Cette approche nous semble propice à une exploration globale et cependant spécifique à l'Afrique comme champ de recherche.

2 - L'AFRIQUE S'INTERESSE A L'IE

2.1 - Présentation de l'Afrique

“Sous-développé”, “exclut de la mondialisation”, “sous-continent” “tiers-monde”, tels sont les termes utilisés pour décrire le continent africain. Loin de cette vision globale simplifiée, l'Afrique est un

ensemble diversifié et complexe de régions, Etats, peuples et ethnies, dont les frontières géographiques sont en majorité le fait de la colonisation. On distingue deux grandes zones géographiques :

- L'Afrique du Nord limitée au sud par le Sahara;
- L'Afrique noire limitée au nord par le Sahara. Egalement appelée Afrique subsaharienne (ASS).

Notre recherche en IE se focalisera sur l'Afrique subsaharienne dont nous allons tenter d'identifier les éléments caractéristiques.

2.2 - L'Afrique réfléchit à “son modèle d'IE”

La recherche d'un éventuel modèle africain d'IE peut s'appuyer sur un ensemble de travaux dont voici une liste non exhaustive :

- Les travaux de Stevan DEDIJER (Clerc, 2004)

Le professeur Stevan DEDIJER (Clerc, 2004) « *a inspiré la formalisation de l'IE (...) dans de nombreux pays dès les années 1970* »². Dès 1979 , il fondait les bases d'un modèle de développement de l'IE dans les pays sous-développés (Dedijer, 1979). Evoquant « l'intelligence sociale », il la considérait comme « *l'ensemble des activités d'une société reliées à l'intelligence, la capacité à s'adapter, de répondre à des circonstances changeantes, afin de réaliser des objectifs de développement décidés* ». (CLERC, 2004) L'intelligence

² Cercle Intelligence économique – Groupe professionnel CPA “Les modèles d'intelligence économique dans le monde” Intervention de M. Philippe CLERC <http://www.cpa-asso.org/cpa/pdf?id=326>

sociale serait l'approche la mieux adaptée pour "faire émerger" les systèmes d'intelligence nationaux dont l'efficacité reposerait sur la taille et le dynamisme de son *industrie de la connaissance*, ainsi que sur la densité et la qualité de ses réseaux d'information.

De sa démarche nous retiendrons son *acharnement taxinomique qui le conduit à noter la diversité des interprétations sur la nature et les fonctions de l'intelligence selon les cultures, ainsi qu'à relever dans l'histoire et aujourd'hui, tous les signaux faibles, expressions, citations, comportements d'acteurs, stratagème d'entreprises, susceptibles de marquer l'avènement de la révolution de l'intelligence et la réalité de systèmes d'intelligence*. (Clerc, 2004)

Consultant pour plusieurs gouvernements des pays en développement, il prônait que les gouvernants « demeuraient largement ignorants des enjeux et des champs de forces à l'œuvre dans leur environnement ainsi que des moteurs nécessaires au développement de leur pays. » (Clerc, 2004). Sur la base de ses consultations, il proposa le schéma directeur d'une « doctrine nationale d'intelligence » en priorité pour les pays en développement (idem). Selon Stevan Dedijer, "*un pays en développement qui ne dispose ni d'une industrie de la connaissance, ni de réseaux d'information denses et de qualité, doit pouvoir dépasser ce handicap par l'organisation d'une politique d'intelligence, les ressources répondant aux besoins d'information et de connaissance pouvant être acquis et négocié à l'extérieur*". (Clerc, 2004)

A la question « comment mettre en œuvre un système d'intelligence dans un pays en développement ? » sa réponse s'inspirait de ce qu'il nommait « The Jones Intelligence Doctrine » qui est avant toute chose le produit de la "tradition anglaise, selon laquelle un individu hautement motivé peut et doit déployer tout moyen pour promouvoir les intérêts de la communauté à laquelle il appartient"(Clerc, 2004)).

Pour soutenir nos propos dans la suite de cet article, des travaux du Professeur Stevan DEDIJER que CLERC (2004) a résumé nous retiendrons :

- son intérêt (dès 1970) pour l'industrie de la connaissance des pays en développement.
- l'importance accordée à la "la culture" dans l'émergence d'un système national d'intelligence.
- sa doctrine **nationale** d'intelligence pour les pays en développement.
- Les Forums Intelligence Economique et Développement (FIED)

Les FIED ou les rencontres africaines sur l'intelligence économique et le développement des nouvelles technologies en Afrique. Quatre éditions (2000, 2001, 2002 et 2003), organisées par le Cabinet SOPEL³ en partenariat avec la Banque Mondiale ont permis de réunir des "spécialistes" et "experts" autour de la question du développement de l'IE en Afrique. Ces rencontres sont présentées comme « le forum annuel des décideurs africains sur l'Intelligence Économique, les

³ www.sopel.org

Technologies de l'Information et le développement durable. Il réunit chaque année les plus grands experts de l'Intelligence économique et développement, de la société cognitive, de grands décideurs politiques et économiques, de grandes organisations internationales et la société civile⁴.»

L'analyse des synthèses des différentes éditions du FIED montre que :

- L'intelligence économique est porteuse de beaucoup d'espoir pour le développement du continent. Elle est présentée comme le nouveau remède aux problèmes de développement du continent ;

- La problématique du développement de l'IE a été associée, à tort ou à raison, à d'autres problématiques toutes aussi importantes pour le développement de l'Afrique telle que le NEPAD ;

- il existe une volonté de traiter les différents aspects ou composantes de l'IE sur le modèle français.

- les FIED se sont arrêtés à la quatrième édition sans qu'aucun cas pratique de mise en place ou de développement de l'IE dans un pays africain n'ait été présenté.

Bien que certains⁵ pensent que les travaux du Professeur DEDIJER soient à l'origine de l'organisation des FIED, l'absence de déclinaison au niveau national, comme le

suggérait le professeur à la suite à ces rencontres, trahit ce lien.

• Les travaux de recherche (thèses, mémoires, publications scientifiques)⁶

Plusieurs travaux de recherche, thèses, mémoires ou publications, traitent du développement de l'IE en Afrique ou dans les pays en développement⁷. Dans ces travaux, il est parfois question de la veille stratégique, la veille technologique ou de l'intelligence économique proprement dite. Bien que les titres évoquent globalement des "pays en développement" ces travaux ont le mérite de s'intéresser à un seul pays à la fois, voire des entreprises nationales à travers des études de cas. La bibliographie montre que beaucoup de travaux ont été réalisés sur l'Indonésie, qui n'est pas située sur le continent africain mais en Asie du sud-est. Nous les avons cités pour deux raisons : d'une part ils traitent d'un pays en développement comme certains pays africains et d'autre part parce qu'ils ont été réalisés dans le cadre d'accords de partenariats entre universités. La question de la formation, aspect important de l'IE, avait été soulevée par M. SCHES de l'université de Lille lors du FIED'2000⁸. Ce dernier faisait remarquer la nécessité pour les Africains de se former aux techniques de l'IE à travers de type de programme d'échange et qu'il n'existait pas de demande africaine dans le domaine.

⁴ Présentation des organisateurs, www.sopel.org/fied

⁵ Cercle Intelligence économique – Groupe professionnel CPA "Les modèles d'intelligence économique dans le monde" Intervention de M. Philippe CLERC <http://www.cpa-asso.org/cpa/pdf?id=326>

⁶ Voir bibliographie

⁷ Recherche dans la base de données "SUDOC" à partir des mots clés suivants : "intelligence économique" + "pays en développement" ou "veille" + "pays en développement"

⁸ Voir synthèse FIED'2000 <http://sopel.org/fied/synthesefied2000.php>

Parmi les travaux de recherche, nous avons également le colloque (Vivier & Muller, 2004) dont le thème était “l’intelligence économique et les économies émergentes” qui s’est tenu à Tétouan (Maroc) les 25 et 26 Novembre 2004. Bien qu’il soit question des « économies émergentes » les travaux, les cas pratiques, ont beaucoup porté sur le Maroc.

On mentionnera à titre anecdotique l’annonce d’un colloque “Intelligence économique en Afrique : Bilan et raison du retard” organisé par l’« Organisation Africaine de l’Intelligence Economique » (OAIE). Ce colloque devait se tenir à Dakar du 15 au 18 février 2006 sous l’égide du président de la république sénégalaise. Outre l’absence d’information sur l’OAIE et malgré la publicité faite sur plusieurs sites d’information et forum de discussion, le colloque n’a pas eu lieu.

- Le cas de l’Afrique du Sud

L’Afrique du Sud, en plus de son “développement” sans comparaison aux autres pays du continent, se démarque dans le développement et la pratique de l’IE. Nous pouvons définir les principales dates et faits marquants concernant le développement de l’IE en Afrique du Sud (Vivier & Muller, 2004) :

- Avril 1994 : Fin de l’apartheid. Le changement de politique a favorisé le développement de la compétitivité.

- 1999 : Développement des communautés de pratique. Trois communautés de pratiques se sont développées: SCIP-SA⁹ (Society of

⁹ www.scipsa.org.za

Competitive Intelligence Professionnels South Africa; 1999) ; SAACIP¹⁰ (South African Association of Competitive Intelligence Professionals; 2000) et KMSSA¹¹ (Knowledge Management Society of South Africa).

- A partir de 2000, le professeur Wilma Viviers en collaboration avec le professeur Jonathan Calof furent les premiers à lancer une étude sur les pratiques des entreprises sud-africaines en matière de “Competitive Intelligence” (2001 : Etude sur les pratiques en matière de CI des entreprises sud- Africaines ; 2002 : Etude sur les pratiques en matière de CI des exportateurs sud-africains et flamand (Belgique))

- Des stages et des conférences sont organisés pour former et sensibiliser.

De l’expérience sud-africaine, on peut retenir :

- L’importance de la situation politique du pays et donc le rôle de l’Etat;
- La sensibilisation et l’organisation des pratiques.

2.4 - Synthèse

Il ressort de cette revue de l’IE en Afrique, un certain nombre de remarques, dont les suivantes :

- Les réflexions sont globales – pays en voie de développement, Afrique, etc. La démarche semble être: du global au local : pensée à l’échelle du continent la politique d’IE sera déclinée au niveau des Etats-nations par la suite si le nationalisme réussit à se faire entendre dans cette volonté d’unité africaine.

¹⁰ www.saacip.co.za

¹¹ www.kmssa.org.za

- L'IE est présentée comme remède au sous-développement. Son efficacité serait liée à son rôle fédérateur sur d'autres projets tels que le NEPAD¹².
- Le lien entre le développement de l'IE et NEPAD était d'actualité lors du dernier FIED (2003) qui avait pour thème : *vers la phase opérationnelle du NEPAD*. Certes, certains projets dans le NEPAD sont nécessaires au développement de l'IE, mieux, le NEPAD lui-même constitue un cadre d'introduction et de développement idéal pour l'IE en Afrique. Mais en l'associant au NEPAD, l'IE risque d'être uniquement l'affaire des élites ou "experts", de souffrir du manque d'une possible appropriation par la société civile comme c'est le cas dans le NEPAD¹³.
- L'expérience Sud-Africaine n'est pas citée dans les différents travaux.

3 - L'INTELLIGENCE ECONOMIQUE AFRICAINE : LES RAISONS DU MODELE CONTINENTAL

3.1- Les vecteurs d'un tel modèle

- La continuité

¹² Le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) créé en octobre 2001, est né de la fusion du Programme de renaissance de l'Afrique pour le millénaire lancé en janvier 2001 par l'Afrique du Sud, le Nigeria et l'Algérie et du plan Oméga avancé en juin de la même année par le Sénégal. Ce projet conçu par quelques Chefs d'Etats africains vise la relance économique du continent, l'éradication de la guerre, de la pauvreté et des pandémies à l'horizon 2015.

¹³ "La démarche du NEPAD apparaît de type **top down**, car elle est le fait d'un petit groupe d'Etats qui entend garder le leadership : le Sénégal, l'Afrique du Sud, le Nigeria, l'Algérie et l'Egypte. De plus, la société civile n'a jamais été consultée au sujet du NEPAD, ce qui réduit fortement la légitimité de l'initiative et soulève des interrogations concernant l'adhésion effective des populations au projet." CONTE B. « Le G8 et le NEPAD : un coup d'épée dans l'eau... d'Evian ? »

La majorité des projets de développement concernant les pays d'Afrique subsaharienne ont été gérés à l'échelle du continent. Après la prise de conscience de l'inadéquation des modèles importés dans les projets de développement, la culture a été introduite comme clé de lecture. Plusieurs publications¹⁴ de l'UNESCO l'illustrent. L'introduction de la culture dans l'élaboration des projets de développement à donner naissance à "la culture africaine". Par essence cette *culture africaine* comme toute culture, caractérise tous les pays africains et les différencie des autres régions du monde. "La culture africaine" fait de l'Afrique "une nation".

- L'unité africaine

Une fois de plus l'Afrique veut montrer sa volonté de s'unir dans sa quête de développement face aux autres régions du monde. En effet l'engagement de l'Afrique en faveur de l'unité régionale n'est pas nouveau. A la veille des indépendances, vers la fin des années 50, Kwame Nkrumah¹⁵ du Ghana, le porte-flambeau de l'indépendance de l'Afrique, exhortait les leaders africains à œuvrer pour l'unité du continent. Cette idée devait constituer la base de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). Mais elle opposait déjà les panafricanistes aux nationalistes ou aux régionalistes. Aussi l'OUA qui est ressortie

¹⁴ Dupuis X. (1991), Culture et développement. De la reconnaissance à l'évaluation, Editions UNESCO/ICA Desjeux D., Sanchez, Arnau J. (direction) (1994), *La culture, clé du développement*, Unesco, réédition L'Harmattan

Dupuis X. (1993), Contribution à l'étude des méthodes d'intégration des facteurs culturels dans le développement, UNESCO, Paris

¹⁵ Kwame Nkrumah (1909-1972) est considéré comme le père du panafricanisme

en mai 1963 n'a pas édifié un espace politique continental unifié permettant de planifier le développement économique et de mobiliser les énergies et les ressources dans ce but. Les leaders africains ont plutôt créé un club des chefs d'État dont l'objectif était de préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de chaque État, ainsi que son droit inaliénable à une existence indépendante (LAVERGNE et DADDIEH, 1996)

- *Les bailleurs de fonds*

Malgré des améliorations que saluent les bailleurs de fonds (Banque Mondiale, FMI...) les pays africains ne se gèrent pas, ils sont gérés. Au-delà de la dépendance financière de ces pays vis-à-vis des bailleurs de fonds, rappelons ce que certains appellent "la conditionnalité de l'aide". Les privatisations massives des entreprises publiques africaines illustrent cette conditionnalité. Dans un exemple beaucoup plus proche de l'IE, on peut citer la condition de libéralisation du secteur des télécommunications dans le cadre du projet Infodev¹⁶ de la Banque Mondiale. Pour ne pas faire exception à la règle, le développement de l'IE est également financé par les bailleurs de fonds à travers le financement des FIED par la Banque mondiale.

Ces bailleurs de fonds ont également toujours mis l'intégration régionale dont nous parlions au niveau de "l'unité africaine", comme une condition du développement du continent. A la fin de 1989, par exemple, Jacques Pelletier, ancien ministre français de la Coopération et

du Développement, s'exprimait ainsi : *"sans un marché régional, l'Afrique au sud du Sahara ne sera pas suffisamment organisée pour devenir une zone de croissance économique. Sans coordination politique dans tous les domaines - budgétaire, social et juridique - elle restera trop faible face aux grands groupements qui se créent partout dans le monde"* (CALLAGHY, 1991 cité par LAVERGNE et DADDIEH, 1996). Le même sentiment a été exprimé par Edgard Pisani, l'ancien commissaire au Développement de la Communauté européenne, qui affirmait que "l'Afrique sera régionale ou ne le sera pas du tout" (CCE, 1991 cité par LAVERGNE et DADDIEH, 1996). Le vice-président de la Banque mondiale, Edward Jaycox, exprimait des vues analogues lorsqu'il déclarait que les deux impératifs auxquels sont confrontés les pays de l'Afrique subsaharienne sont : 1) pour les gouvernements de la région d'ajuster leurs politiques d'ensemble, de remettre leurs économies sur la bonne voie, de les rendre aussi efficaces et productives que possible et de libérer le vaste potentiel d'esprit d'entreprise de leurs populations ; et 2) l'urgent besoin de renforcer la coopération économique et enfin l'intégration des économies africaines. (Jaycox, 1992 cité par LAVERGNE et DADDIEH, 1996)

3.2 - Les limites d'un tel modèle

Les vecteurs d'un modèle continental sont forts car ils s'inscrivent dans les bases du fonctionnement technique du continent africain. Mais le modèle continental génère lui-même ses limites et ses freins.

¹⁶ www.infodev.org

- La situation politique: nationalisme et instabilité

La montée du nationalisme dans les colonies était à l'origine des indépendances à la suite desquelles les nouveaux "Etats indépendants"¹⁷ ont consentis des efforts pour se forger une identité nationale et consolider une souveraineté nationale. Les résultats de toutes ces années d'effort constituent aujourd'hui une entrave à l'intégration régionale car chaque Etat garde jalousement ses acquis.

En marge de la compétition économique et de la domination par l'information qui se déroulent sur la scène internationale et rendent nécessaire la pratique de l'IE, les pays africains sont en guerre entre eux-mêmes pour d'autres raisons en majorité politiques et/ou ethniques (conflits au Libéria, Rwanda, Côte d'Ivoire...). Dans la gestion de ces conflits inter-Etats ou intra-Etat, la régionalisation a montré ses failles et ses limites et a du faire appel à la communauté internationale. En effet, malgré l'adoption du Protocole de non-agression de 1978 et le Protocole d'assistance mutuelle de 1981 par les pays membres de la CEDEAO¹⁸ dans le souci de créer un climat de confiance à travers la région, la sous-région est loin de connaître la stabilité politique nécessaire à son développement.

La montée de la démocratie n'a fait qu'augmenter ces deux phénomènes que sont le nationalisme et l'instabilité.

- Les disparités

¹⁷ Malgré le "néocolonialisme"

¹⁸ Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

Dans son rapport, "Our Common Interest"¹⁹ la Commission Economique pour l'Afrique (CEA), fait état des incompréhensions au sujet de l'Afrique. Elle cite:

- L'héritage de l'histoire ("The inheritance of history");
- La diversité africaine ("African diversity");
- Les réseaux invisibles de l'Afrique ("Africa's invisible networks").

Intéressons nous à *la diversité africaine*. Le rapport rappelle que :

- L'Afrique est le second continent le plus large au monde, 11.700.000 km² avec environs 700 à 800 millions d'habitants.
- Le continent comprend plus de 50 pays qui ont une riche diversité au niveau des habitants, des langues, les cultures, les économies, l'histoire et les géographies... Toutes cette diversité agit sur la culture de chaque pays: *"All this variety impacts upon the culture of each locale. Every country has a mix of social and economic realities that differ from other countries and differ, often massively, even within the one state according to divisions of ethnicity, religion, gender, generation, geography and so on. Such diversity can be seen in everything from attitudes to standards of living, provision of infrastructure, access to health and education, economic opportunity, models of governance and political history. In some cases, understanding why such enormous diversity exists, between and within countries,*

¹⁹ CEA (Mars 2005), Our Common Interest : Report of the Commission for Africa, le rapport est disponible sur le site de la Commission www.uneca.org

may be an important step in establishing means to tackle Africa's inequalities".

En effet, malgré la colonisation qui les unit, les histoires et les cultures sont différentes d'un pays à l'autre. En plus de la création des nations, la colonisation a divisé l'Afrique sur la base de la langue de la puissance colonisatrice créant des pays de traditions anglophone, francophone, ou portugaise. Ce deuxième critère de division conduit à des différences d'orientation politique, des systèmes juridiques et des structures administratives distinctes et des économies nationales axées sur la prédominance des liens Nord-Sud où le Nord représente le plus souvent l'ancienne puissance.

- *L'intelligence économique en pratique*

L'analyse comparée des modèles d'intelligence économique (Martre 1994; CLERC 2004) montre un lien entre l'IE et la culture nationale. Tous les modèles sont nationaux (propres à un pays) faisant de l'IE une arme de défense nationale.

Si l'IE est basée sur les cultures et que les uns et les autres tiennent à mettre en avant "la culture africaine" dans les réflexions sur le développement de l'IE, il y a vraiment lieu de mener des réflexions nationales. A l'intérieur d'un même pays on a parfois plus d'une soixantaine d'ethnies qui ont toutes des pratiques différentes quant à la culture en générale et à la culture de l'information en particulier.

4 - LA NECESSITE DE MENER DES REFLEXIONS NATIONALES SUR LA

QUESTION DE L'IE: L'IE ET LA POLITIQUE NATIONALE D'INFORMATION

Après avoir montré la nécessité de mener des réflexions nationales compte tenu de la diversité naturelle du continent, nous montrerons que le lien entre l'IE et la politique nationale de l'information renforce cette nécessité.

4.1 - La politique nationale de l'information

Une politique est une série de principes et stratégies qui orientent un cours d'action pour atteindre un objectif déterminé. Appliquées au domaine de l'information, les politiques fournissent une orientation pour la conception d'une stratégie et des programmes destinés au développement et à l'utilisation des ressources informationnelles. Une politique d'information peut être formulée au niveau institutionnel, national, régional ou international (Victor MONTVILOFF 1990²⁰).

Pour le CNESA²¹, une politique nationale de l'information est "l'ensemble des principes et des stratégies qui orientent l'action à entreprendre pour la mise en œuvre d'un objectif se rapportant au *Système National d'Information*, notamment celui de réduire l'émiettement de l'information et la redondance des données, de réconcilier les

²⁰ MONTVILOFF V. (1990), Politiques nationales de l'information: Manuel concernant la formulation, l'approbation, la mise en œuvre et l'action d'une politique nationale de l'information, UNESCO

²¹ Conseil National Economique et Social Algérien (2004), "Les exigences de mutation du système d'information économique et social: contribution au débat national", Projet de rapport de la Commission "Perspectives de développement économique et social"

inconsistances et d'augmenter l'accès à l'information critique.”

Nous pouvons aussi dire que la politique nationale de l'information est la transformation en réalité nationale du droit à l'information invoqué par l'UNESCO dans son document d'orientation intitulé “L'UNESCO et la société de l'information pour tous” en mai 1996. Ce rapport rappelle que “La société de l'information pour tous” est à la fois globale et locale. La politique nationale de l'information serait l'aspect local de “la société de l'information pour tous”.

Aussi la politique nationale de l'information, en étroite relation avec les politiques générales du pays et avec les réalités historiques et sociales du pays d'abord, et celle de la sous-région ensuite, à pour objectifs d'acquérir, organiser, rendre disponible et accessible l'information sur tout le territoire national. Dans le cadre de cette politique, nous aurons des lois, des accords ou des initiatives de l'Etat permettant aux habitants d'avoir accès à l'information et de participer à sa production. Nous pouvons trouver des régulations, des restrictions politiques et économiques imposées par les groupes d'influences ou l'Etat lui-même. En effet, l'Etat est un acteur majeur de cette politique. Mais cela n'empêche pas l'existence d'initiatives partielles qui resteront en accord avec la politique nationale.

En guise d'illustration d'une politique de l'information, prenons le cas du Canada. Plutôt que d'une politique nationale de l'information, au Canada, il est question de “la politique sur la gestion de l'information gouvernementale”.

“L'objet de la présente politique est de garantir que l'information dont le gouvernement du Canada a le contrôle est gérée de façon efficace et efficiente tout au long de son cycle de vie. Les institutions fédérales doivent gérer l'information de façon à protéger les renseignements personnels et à appuyer la prise de décisions et la formulation de politiques éclairées, la prestation d'information, de services et de programmes de haute qualité par l'entremise de divers modes de prestation et dans les deux langues officielles”²².”

Les lois pertinentes qui composent cette politique sont : Loi sur la Bibliothèque nationale du Canada - Loi sur l'accès à l'information - Loi sur la preuve au Canada - Loi sur la protection civile - Loi sur la protection des renseignements personnels - Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques - Loi sur la statistique - Loi sur le casier judiciaire - Loi sur le droit d'auteur - Loi sur les Archives nationales du Canada - Loi sur les langues officielles - Loi sur les secrets officiels.

Les acteurs de cette politique sont :

- Les administrateurs généraux ;
- Les cadres supérieurs désignés responsables pour la mise en oeuvre de la politique ;
- tous les fonctionnaires ;
- les spécialistes de l'information
- le secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

²² <http://www.tbs-sct.gc.ca>

- Les archives nationales du Canada
- la Bibliothèque nationale du Canada
- Statistique Canada (assure l'intégrité du système statistique national)

A travers cet exemple nous remarquons que la mise en œuvre de la politique nationale de l'information donne lieu à la naissance d'un système qui n'est autre que "*le système national d'information*". Un système étant un ensemble de structures cohérentes dont les éléments constitutifs, même détachés de leur contexte, en conservent la référence et restent indispensables à son bon fonctionnement, à son développement, ainsi qu'à son décodage.

4.2 - La politique nationale d'information et le système national d'information

La politique nationale d'information oriente donc l'architecture et l'organisation du "système d'information national".

Rappelons que le système d'information d'une organisation ne peut et ne doit prétendre assurer qu'une fonction essentielle: celle de mémoriser judicieusement –collecte, rangement, accès – les informations que génère l'organisation dans ses transactions avec son environnement, et, incidemment, quelques autres, relativement peu nombreuses, dont les membres de l'organisation souhaitent quelque temps partager la connaissance²³.

Aussi le Système National d'Information se compose d'un ensemble d'organes, de services, d'unités et de sous-systèmes particuliers dont la mission est de collecter,

²³ Le Moigne J.-L. (1974), Les systèmes de décision dans les organisations, PUF

traiter, stocker et diffuser les données relatives à plusieurs domaines (scientifique, technique, économique, sociale, juridique, politique, culturel...), quelle qu'en soit la forme (statistique, textuelle, factuelle, référentielle) ou le support matériel (papier, micrographie, bandes magnétiques, optique), en vue de rendre l'information disponible où il faut, quand il faut et comme il faut, à des fins d'analyse, de prévision et de décision à court, moyen et long terme.

"La conception du système d'information et celle de la structure d'une organisation sont les deux faces d'une même pièce" (Zannetos Z.S. 1967 cité par Le Moigne 1974). Vue ainsi et en supposant qu'un Etat est avant tout une organisation, le système national d'information est plus que jamais une particularité nationale.

Dans les pays africains, le système national de la statistique, beaucoup plus connu et géré par l'Institut National de la statistique (INS) est souvent considéré comme le système national d'information alors qu'il n'en représente qu'un sous-système.

4.3 - Le système d'information national et le système national d'intelligence économique (SNIE)

Le système d'intelligence économique se définit comme "l'ensemble des pratiques et des stratégies d'utilisation de l'information utile, développées au cœur d'un pays à ses différents niveaux d'organisation: celui de l'Etat, du gouvernement, de l'industrie, des entreprises, de l'éducation, et même de la population²⁴."

²⁴ Rapport Martre 1994

Partant de cette définition du SNIE et de celle du système national d'information que nous avons présenté plus haut, le lien entre le système d'information national et le SNIE est évident.

En effet le SNIE est pour nous une variante du système nationale d'information. De la "qualité" du système d'information national existant dépendra le SNIE qui sera développé.

La figure ci-dessus illustre notre propos.

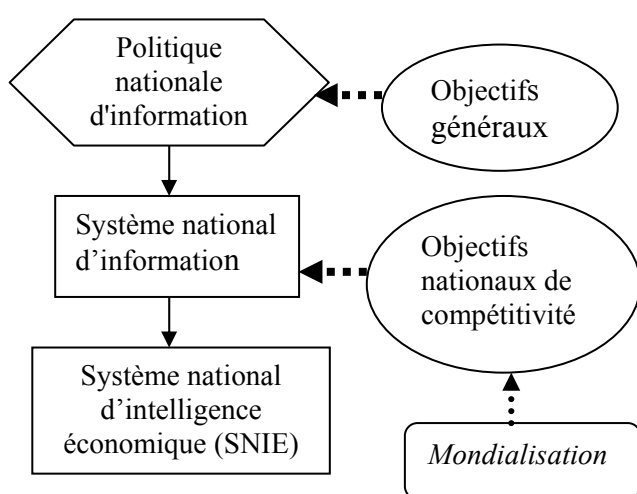


Figure 1: Du système national d'information au système national d'intelligence économique

La politique nationale de l'information à l'origine du système national d'information, est établie en fonction de la politique générale du pays qui est établi en fonction des objectifs généraux de l'Etat. La différence entre ces objectifs et ceux qui donnent naissance aux SNIE est que ces derniers sont influencés par les évolutions de l'environnement international, notamment la compétition économique.

Certes, toute politique générale d'un pays est censée inclure le nouvel environnement auquel il est confronté, mais les objectifs nationaux de

compétitivité imposés au pays par la mondialisation nécessitent des actions spécifiques de la part de l'Etat en plus de celles qu'il mène habituellement.

On pourrait dire que ces derniers objectifs sont beaucoup plus le fait d'une volonté de défense économique nationale.

5 - CONCLUSION

La revue des différentes réflexions menées sur le développement de l'IE en Afrique nous fait remarquer que l'IE subit le même sort que tous les projets de développement concernant l'Afrique à savoir la "continentalisation des problèmes". Mais cette fois-ci le concept de l'IE lui-même par sa définition, ses objectifs et ses pratiques (les modèles déjà éprouvés) impose des réflexions nationales inhérentes à chaque pays. Envisager l'IE à l'échelle nationale, pour des pays en voie de développement, n'est pas une nouveauté. Après avoir souligné la nécessité pour les pays en développement de développer des politiques nationales d'IE, DOU (2005) nous donne des exemples de pays qui ont suivi cette voie: *"Many countries in the world, to day moved in this direction: India which named a national responsible for Competitive Intelligence, Morocco which develop a strategic information system, Indonesia which begins to develop the framework of such a system, ... other have already show the way such as Korea(exportation 43 millions \$ in 1962 to 143 billions \$ in 1999, GNP of 87 \$ per person in 1962 to 10550\$ in 1997), Japan which now develops the third S&T basic plan¹², China*

with the Academy of Softtechnologies in Beijing), etc ...”

Aussi la démarche stratégique d’appropriation de l’IE par les nations africaines, compte tenu de l’importance de l’industrie du savoir nécessaire à son efficacité, serait d’abord la préparation de politiques nationales puis régionales de l’information qui garantiraient une harmonie et une complémentarité entre tous les opérateurs directs et indirects du secteur de l’information.

Ces politiques permettraient de favoriser un environnement dans lequel les diplômés africains pourraient trouver "un relais de l’emploi" et un "cadre d’expression et de compétences pouvant laisser libre cours à l’initiative" comme le soulignait M. MONTMARCHE²⁵, pour justifier l’absence de la demande africaine en matière de formation en IE.

En demandant de privilégier l’échelle nationale, nous rejoignons Badiane²⁶ O. et d’autres qui recommandent comme préalable à l’intégration régionale africaine, d’accorder une plus grande attention aux politiques macro-économiques nationales.

BIBLIOGRAPHIE

BADIANE O. (1996) “Les politiques nationales et l’intégration régionale” in LAVERGNE (1996), *Intégration et*

²⁵ FIED’2000

²⁶ BADIANE O. (1996) “Les politiques nationales et l’intégration régionale” in LAVERGNE (1996), *Intégration et coopération régionales en Afrique de l’Ouest*, Editions Karthala - CRDI

coopération régionales en Afrique de l’Ouest, Editions Karthala - CRDI

BEN ZAKOUR A., MAMLOUK Z., IGALENS J. (2002), « Aspects culturels de l’implantation des technologies de l’information et de la communication »

BULINGE F. (2002) Pour une culture de l’information dans les petites et moyennes organisations : un modèle incrémental d’intelligence économique, Thèse de doctorat, Université de Toulon Var.

CEA (Mars 2005), “Our Common Interest : Report of the Commission for Africa”, le rapport est disponible sur le site de la Commission, www.uneca.org

CERCLE INTELLIGENCE ECONOMIQUE – Groupe professionnel CPA “Les modèles d’intelligence économique dans le monde” Intervention de M. Philippe CLERC <http://www.cpa-asso.org/cpa/pdf?id=326>

CLERC P. (2004), « Hommage à Stevan Dedijer », *Regards sur l’IE*, n°5, pp. 32-39, Sep-Oct. 2004, http://www.afdie.org/doc_maj/text_referance_lien15.pdf

CONESA P. (2005), L’intelligence économique et stratégique : l’organisation française, Acte du colloque : Le système national d’information économique : état et perspective, 31 janvier, 01 février 2005

CONSEIL NATIONAL ECONOMIQUE ET SOCIAL ALGERIEN (2004), “Les exigences de mutation du système d’information économique et social : contribution au débat national”, Projet de rapport de la Commission “Perspectives de développement économique et social”

DEDIJER S. (1979) « The IQ of the underdeveloped countries and the Jones Intelligence Doctrine », *Technology and Society*, Vol 1, n°3 cité par CLERC P. (2004)

DESJEUX D., Sanchez, Arnaud J. (direction) (1994), *La culture, clé du développement*, Unesco, réédition L’Harmattan

DUPUIS X. (1991), *Culture et développement. De la reconnaissance à l’évaluation*, Editions UNESCO/ICA

DUPUIS X. (1993), *Contribution à l'étude des méthodes d'intégration des facteurs culturels dans le développement*, UNESCO, Paris

GUERRAOUI D., RICHET X. (sous la dir.) (2005), *Intelligence économique et veille stratégique : Défis et stratégies pour les économies émergentes*, L'Harmattan

LAVERGNE R., DADDIEH C.K. (1996), "Visions et approches des bailleurs de fonds" in LAVERGNE (1996), *Intégration et coopération régionales en Afrique de l'Ouest*, Editions Karthala – CRDI

LE MOIGNE J.-L. (1974), *Les systèmes de décision dans les organisations*, PUF

MARTRE H. (1994), « Intelligence économique et stratégie des entreprises », rapport du Commissariat général au Plan, présidé par Henri Martre, Paris : la Documentation Française.

MONTVILOFF V. (1990), *Politiques nationales de l'information : Manuel concernant la formulation, l'approbation, la mise en œuvre et l'action d'une politique nationale de l'information*, UNESCO

VIVIERS W., MULLER M.-L. (2004), "The evolution of competitive intelligence in South Africa: Early 1980's – 2003", *Journal of Competitive Intelligence and Management*, Vol.2, Number 2, Summer 2004

Thèses et mémoires traitant de l'IE ou la veille dans le contexte des PVD ou de l'Afrique (Base de données SUDOC)

CHOUCK Souad (2005), *Veille anticipative stratégique : processus d'attention à l'environnement, Application à des PMI Tunisiennes* ; Thèse de doctorat soutenue à l'Université Pierre Mendès France (Grenoble)

OUATTARA Oumar (1997), *La veille technologique, adaptation aux pays africains : information, environnement, moyens et culture* ; Thèse de doctorat soutenue à l'Université d'Aix-Marseille 3

HOBA Andoh Pascal (2003), *Etude de l'infrastructure et du développement d'un système de veille stratégique et d'information compétitive au BNETD en Côte-d'Ivoire*, Thèse de

doctorat soutenue à l'Université Paul Cézanne (Aix-Marseille)

TURKI-CHICHTI Fatma (1997), *Adaptation du concept de veille industrielle à la mise en place d'un système d'exploitation économique, vers l'innovation et le transfert technologique : analyse et réflexion à partir du contexte industriel tunisien*, Thèse soutenue à l'Université d'Aix-Marseille 3

Autres pays en développement

PEREIRA Marcelo Maciel (2003), *Système d'intelligence compétitive pour la veille stratégique et l'élaboration de cours de formation professionnelle : application dans le cadre de la fondation brésilienne de technologie de soudage*, Thèse de doctorat soutenue à l'Université Paul Cézanne (Aix-Marseille)

DEWI PURUSITAWATI Pipih (2000), *Rôle de la veille technologique / L'intelligence économique pour le développement d'un système de paiement en Indonésie (un travail pour la Banque Centrale d'Indonésie)*, Thèse de doctorat soutenue à l'Université Paul Cézanne (Aix-Marseille)

HADI KUSUMA Ifan Kurnia (2002), *La création d'un centre de veille et d'intelligence compétitive : Application à l'institut pour la recherche et l'affiliation industrielle de l'ITB (Institut Technologique de Bandung)*, Thèse de doctorat soutenue à l'Université Paul Cézanne (Aix-Marseille)

SUPRIJADI Jadi (1998), *Etude de l'infrastructure et du développement d'un système de veille technologique en Indonésie*, Thèse de doctorat soutenue à l'Université d'Aix-Marseille 3

TUERAH Philotheus Erwin Alex (2002), *Analyse statistique dans la veille technologique et ses implications dans le développement de l'enseignement supérieur des Célebes-Nord Indonésie*, Thèse de doctorat soutenue à l'Université Paul Cézanne (Aix-Marseille)

Articles de presse sur l'IE en Afrique

Amiral Pierre Lacoste (2006), "Construisez votre continent avec les modes de pensées des africains", *Les Dépêches de*

Brazaville du 27/03/2006, publié sur
www.africatime.com, site consulté le
28/03/2006